

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 49113-07
Séance du 12 OCT. 2007

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SAHEL VERT

La Commission Permanente du Conseil Général,

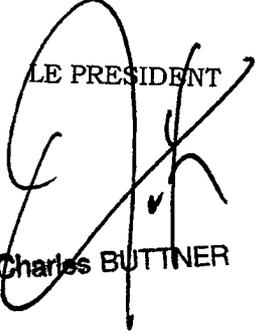
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2003-2006, co-signé par le Préfet et le Président du Conseil Général, le 26 août 2003, prorogé par avenant jusqu'au 31 octobre 2007,
- VU la délibération du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget départemental consacré au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2007,
- VU le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement, validé par le Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées le 7 mars 2006 et la Commission Permanente du Conseil Général le 13 avril 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association SAHEL VERT, relative à la mise en œuvre, dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement, d'une mesure d'Accompagnement Social lié au Logement, à titre collectif,

- ❖ Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Président de l'association SAHEL VERT,
- ❖ La dépense de 15 200 € est inscrite au budget du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

LE PRESIDENT
Charles BUTTNER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'HARLES BUTTNER'. The signature is written over the printed text 'LE PRESIDENT' and 'Charles BUTTNER'.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions